



ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE

Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023 **Maison de commune, 1803 Chardonne 20h00**

Présents

Comité de direction	Mme Céline Murisier, municipale à Jongny M. Laurent Paschoud, municipal à Corseaux M. Gilbert Cavin, municipal à Chardonne
Chardonne	Mme Carine Neyroud, conseillère communale Mme Madeleine Skinner conseillère communal M. Jean-Philippe Mouron, conseiller communal Mme Caroline Almond, conseillère communale Chardonne
Corseaux	Mme Nathalie Fonjallaz, conseillère communale M. Forestier Patrick, conseiller communal M. Jean-Paul Gremion, conseiller communale M. Thierry Aubert, conseiller communal
Corsier-sur-Vevey	Mme Isabelle Mougneau, conseillère communale Mme Deparis Véronique, conseillère communale Mme Mireille Roth, conseillère communale M. Damien Chenevard, conseiller communal M. Tiago Ribeiro, conseiller communal
Jongny	Mme Corinne Ansermoz, conseillère communale Mme Sandrine Félix, conseillère Mme Estelle Pietrolungo, conseillère communale M. Raphaël Ansermot, conseiller communal
Sont excusés	M. Hervé Liniger, Municipal Corsier (CODIR) Mme Mélanie Fort, conseillère communale Chardonne Mme Marouska Soltermann, conseillère communale Corsier
Présidence :	Mme Isabelle Mougneau, Présidente ad intérim
Scrutatrices	Mme Sandrine Félix, Mme Madeleine Skinner



Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)

Bureau du Conseil Intercommunal

Av. Reller 22

CH-1800 Vevey

presidentci@asicc.ch – secretaireci@asicc.ch

Invités : Mme Valérie Boden, Directrice EPS
Mme Latha Heiniger Secrétaire générale
M. Tiago Guerreiro, Responsable des finances
Mme Costantini, doyenne administrative EPS

Secrétaire Mme Corinne Borloz

17 délégués sont présents, nous pouvons donc délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023
4. Correspondance et Communications du Bureau du Conseil intercommunal
5. Assermentation de Mme Nathalie Fonjallaz et de M. Thierry Aubert
6. Election du ou de la Président·e
7. Election du ou de la Vice-Président·e
8. Préavis 02-2023 - Budget ASICC 2024 - Rapport de la COGES
9. Point de situation du Comité de direction par dicastère
 - Mme Murisier
 - M. Cavin
 - M. Liniger
 - M. Paschoud
10. Communication de la déléguée au Conseil d'Établissement
11. Divers et propositions individuelles.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les modifications et ajouts suivants sont apportés :

6. Election d'un membre à la COGES pour la commune de Corseaux
7. Election du ou de la Président·e.
8. Election du ou de la vice-Président·e.
9. Préavis 02-2023 – Budget ASICC 2024-Rapport de la COGES.
10. Point de situation du CODIR par dicastère.
11. Communication de la déléguée au Conseil d'Établissement.
12. Divers et propositions individuelles.

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.



3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023

Mme Skinner demande quelques modifications sur son intervention à Echo School et au programme lift. La secrétaire fera les modifications demandées.

La parole n'étant plus demandée, au vote le procès-verbal de la séance du 13.06.2023 est accepté à la majorité.

4. Correspondance et communication du bureau du Conseil intercommunal

- Mme la Présidente ad-intérim communique la démission de M. Roberto Trüb pour le 31.08.2023.
- Il est demandé aux délégué·e·s. de bien vouloir accuser réception des documents envoyés par le bureau. Il sera ainsi plus facile d'effectuer un contrôle de leur bonne réception. Cela permettra de faciliter les échanges.
- Mme la Présidente ad-intérim rappelle que selon l'article 41 de notre règlement « absences répétées »
Tout membre ou délégué du conseil qui manque 2 séances consécutives et sans excuses est signalé à l'autorité de nomination. Nous sommes un nombre limité dans ce conseil et il est important de maintenir ces obligations.
- Le bureau a mis en place avec le fournisseur informatique de l'ASICC une structure informatique sécurisée permettant un partage des fichiers à distance et de gérer les droits d'accès de manière sécurisée. Il est important de maintenir une véritable séparation des pouvoirs et de garantir la confidentialité de nos échanges comme des documents du Conseil Intercommunal.
- La mise en place du futur réseau nécessite de l'inscrire dans les buts de l'ASICC. Cette démarche de reconnaissance devant être faite en 2024, une séance plénière sur la « Révision des Statuts de l'ASICC » a été convoquée le 20 septembre dernier. Cette séance a rassemblé 5 commissions, à savoir 1 par commune + celle de l'ASICC. Un temps durant cette plénière a permis aux délégué·e·s des commissions de consulter leur municipal en charge. Elle remercie vivement les commissionnaires d'avoir assumé leur rôle malgré des délais très courts et peu de marge de manœuvre en termes d'organisation.
- Parallèlement notre règlement de CI de l'ASICC a dû être également revu et soumis aux commentaires et à l'approbation du Canton. Il fera l'objet d'un prochain préavis.



5. **Assermentation de Mme Nathalie Fonjallaz et de M. Thierry Aubert**

Assermentation de Mme Nathalie Fonjallaz, en remplacement de M. Alain Debétaz, pour la commune de Corseaux.

Assermentation de M. Thierry Aubert, en remplacement de M. Roberto Trüb, pour la commune de Corseaux également.

Selon la procédure règlementaire, Mme la Présidente ad-intérim donne lecture du serment prescrit par la loi puis Mme Nathalie Fonjallaz et M. Thierry Aubert prêtent serment.

Ils sont félicités et applaudis.

6 **Election d'un membre à la COGES pour Corseaux**

À la suite du départ de M. Debétaz (Corseaux), Monsieur Thierry Aubert (Corseaux) se propose comme membre de la COGES.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Thierry Aubert est donc nommé à la COGES du Conseil Intercommunal.

7. **Election d'un ou d'une Président.e au Conseil Intercommunal**

Mme la Présidente ad-intérim précise que si nous ne trouvons pas un candidat pour ce poste, l'alternative est la mise sous tutelle et cette solution ne ferai pas bon effet pour un conseil.

Selon notre règlement, le président et le vice-président ne peuvent pas venir de la même commune.

Mme la Présidente ad-intérim précise que pour des raisons de santé, elle ne pourra pas continuer d'assumer la fonction de présidente ad-intérim. Elle souhaite toutefois maintenir son poste de vice-présidente et offre sa collaboration pour le ou la nouveau-elle président.e.

La discussion est ouverte :

M. Chevenard (Corsier) propose une suspension de séance afin d'entamer une discussion.

La séance est donc suspendue pendant une dizaine de minutes.

La séance reprend et il est décidé de reporter ce point de l'ordre du jour en fin de séance, et de passer directement au point :



9. Préavis 02-2023 – Budget ASICC 2024-Rapport de la COGES.

M. Ansermot (Jongny), rapporteur, nous fait part des conclusions du rapport de la COGES.

Mme la Présidente ad-intérim, ouvre la discussion :

Mme Pietrolungo (Jongny) s'interroge sur l'augmentation des salaires de 2% alors que l'union syndicale suisse recommande un 5%. Elle aimerait savoir, comment les 2% ont été discutés ?

Mme Murisier (CODIR) : Les salaires augmentent systématiquement chaque année grâce à la politique salariale de l'ASICC qui prévoit la valorisation des salaires. L'augmentation de 2% ne concerne que l'IPC qui est validé par le CoDir fin octobre de chaque année, il sera adapté en fonction du marché. Pour rappel l'année dernière l'IPC avait été appliqué à 2,7%.

Mme Skinner intervient sur la page 4 « frais de transports »

Pourrait-on faire une requête auprès du MOB afin d'alléger le nombre de vélo dans le funiculaire avec par ex une remorque spécialement conçue pour les vélos

M. Cavin (CODIR) précise que le MOB est une entreprise privée, le CODIR n'y étant pas représenté, seule une lettre de constat pourrait leur être adressée en espérant qu'une suite sera donnée.

La discussion n'est plus demandée.

Mme la Présidente propose de passer **au budget** en ouvrant la discussion page après page.

Page 1 : Mme Félix s'interroge sur les postes à repourvoir notamment sur l'annonce pour un poste de responsable des finances à 80 % qui ne figure pas dans le budget.

Mme Murisier (CODIR) informe qu'il s'agit du remplacement de Mr. Gueirrero, en place actuellement, qui a donné sa démission pour la fin de l'année.

Mme Fonjallaz (Corseaux) compte 501-3185.08 Honoraires prestataires de tiers, voudrait savoir de quel type de mandat s'agit-il ?

Mme Murisier (CODIR) C'est en référence à la construction d'un réseau d'accueil de jour, propre aux 4 communes.

Mme Skinner (Chardonne) se questionne par rapport à l'entreprise Service famille, management Sarl qui est implantée à Fribourg. Pourquoi une entreprise Fribourgeoise ?

Mme Murisier (CODIR) : Le CoDir a consulté plusieurs mandataires sur recommandation de la FAJE, son choix s'est arrêté sur cette entreprise basée effectivement à Fribourg. Toutefois, le consultant M. Visinand est un expert en matière d'accueil de jour dans le Canton de Vaud ayant été lui-même directeur d'un réseau d'accueil situé sur le Canton de Vaud. En outre il a également été conseiller municipal dans une commune vaudoise.

M. Forestier (Corseaux) : Page 7 et 8 aimerait savoir comment sont déterminés concrètement les besoins pour les transports.



Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)

Bureau du Conseil Intercommunal

Av. Reller 22

CH-1800 Vevey

presidentci@asicc.ch – secretaireci@asicc.ch

M. Paschoud (CODIR) : Un titre de transport est accordé aux élèves domiciliés à plus de 2,5 km de l'école. La zone des ayants droit, validée par le canton, a été délimitée par le CODIR qui a pris en considération des pentes parfois importantes. Les cartes traçant les limites de cette zone pour chaque commune se trouvent sur le site de l'ASICC et celui de l'établissement scolaire.

Mme Félix 5246112.01 Renouvellement des classes spéciales : Que signifie les classes spéciales ?

M. Paschoud (CODIR) : On entend par classe spéciales les classes spécifiques par exemple musique, dessin, travaux manuels, science. Le matériel pour les salles spéciales secondaires est au frais de l'ASICC.

Page 15 et 16 Ondine

Mme Neyroud (Chardonne) se questionne sur le poste 5293654.23 Achats et produits alimentaires.

Quelles sont les visions en rapport avec les prestataires ? Le CODIR a-t-il mené ou va lancer une étude à ce propos :

Mme Murisier (CODIR) : un projet est en gestation de passer par un marché public. Il s'agit d'une procédure assez lourde. En raison du nombre important de sujets à traiter cette année, la révision des statuts, du règlement mais aussi la création d'un nouveau réseau, il a été décidé de reporter ce point à l'année prochaine.

M. Jean-Philippe Mouron (Chardonne) 5293185.9 Projet d'ouverture d'une UAPE pendant les vacances scolaires.

A quoi correspond le montant de Fr.50'000.- ?

Mme Murisier (CODIR) : C'est un montant projeté, qui fera l'objet d'un préavis, pour répondre à une motion déposée par le Conseil.

Dans le cas où le préavis serait accepté, ce montant pourra être utilisé. En cas de refus, il va sans dire que cette somme ne sera pas dépensée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente ad-intérim clos la discussion et passe au préavis.

La discussion est ouverte :

Mme Ansermoz (Jongny) demande s'il serait possible d'obtenir un organigramme concernant l'ensemble des postes dans l'administration ?

Mme Murisier (CODIR) spécifie que l'organigramme figure dans le rapport de gestion de l'ASICC.

Mme Skinner (Chardonne) se pose la question sur les indemnités pour les praticiens formateurs. Le montant de Fr.100.- par mois, est-il correct et suffisant ?



Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)
Bureau du Conseil Intercommunal
Av. Reller 22
CH-1800 Vevey
presidentci@asicc.ch – secretaireci@asicc.ch

Mme Murisier (CODIR) précise que ce montant a été arrêté en se fixant sur les pratiques usuelles des autres institutions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil passe au vote.

Mme la Présidente ad-intérim relis les conclusions du préavis :

Le Conseil Intercommunal de l'ASICC

Vu le préavis No 02/2023 du Comité de Direction du 28 septembre 2023 sur le projet de Budget 2024 de l'Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2024 qui présente les résultats suivants :

Total des charges brutes CHF 9'927'636.00

Total des revenus CHF 1'789'270.00

Soit une charge nette à répartir CHF 8'138'366.00

Le préavis no 02/2023 relatif au budget de l'Association intercommunale du cercle de Corsier est accepté à la majorité moins une abstention.

Mme Murisier remercie le conseil pour l'acceptation du budget 2024 et pour la confiance témoignée.

10.Point de situation du Comité de direction par dicastère :

Mme Murisier : En ce qui concerne la révision des statuts, nous attendons le retour des rapports des commissions consultatives. Nous vous présenterons, par la suite, un préavis définitif y relatif.

M. Cavin : Pour le préscolaire, le conseil communal de Chardonne a validé un crédit de réaffectation pour la maison du Pèlerin. Actuellement la mise à l'enquête est lancée et une séance d'information est programmée pour tous les habitants du chemin du Mt Pèlerin au début octobre prochain. Nous expliquerons les enjeux de ce projet en espérant ainsi minimiser les oppositions ce qui nous permettrait d'ouvrir la garderie du Mt Pèlerin en août 2025.

Pas de communications de la part de M. Paschoud.



M. Liniger étant absent, il n'y a donc pas de communications.

11. Communications de la déléguée au Conseil d'établissement

Mme Skinner nous informe qu'elle ne dispose d'aucune communication, venant du fait qu'aucune rencontre n'a eu lieu depuis notre dernière séance du mois de juin.

12. Divers et propositions individuelles

Mme Skinner se réfère à la lettre de démission de M. Trüb. Une des raisons lui semble t'elle, c'est le retard encouru dans le versement des indemnisations.

Mr. Gueirero précise qu'il y a effectivement eu un décalage et il s'en excuse. Les raisons sont principalement dues au fait de la nouveauté pour l'ASICC de s'occuper de cette tâche.

M. Ribeiro à quelques inquiétudes, partagées par la commission de gestion, sur l'ampleur de la machine administrative de l'ASICC

Mme Murisier (CODIR) Effectivement, l'on peut entendre ces craintes, toutefois, tenant compte que l'ASICC représente la population des 4 Communes du Cercle, soit plus de 10'000 habitants, 1075 élèves, il est impératif de se doter d'une administration solide qui puisse répondre aux missions qui lui sont confiées. Pour exemple l'ASICC a moins de personnel administratif qu'une commune comme Jongny de 1'805 habitants...

Mme Roth (Corsier) se fait la porte-parole de plusieurs parents d'enfants fréquentant les UAPE de notre cercle, qui aimeraient savoir à qui ils peuvent faire part de leurs doléances quant à la prise en charge de leurs enfants à Ondine ?

Mme Murisier n(CODIR) : Ils doivent s'adresser à la responsable pédagogique de leur structure.

En cas d'insatisfaction, ils ont toujours la possibilité de s'adresser directement au CODIR.

Mme Roth : Selon ces mêmes parents, il existe un réel souci en lien avec la qualité de la nourriture fournie. Mme Roth entend bien qu'un marché public va être engagé, mais en attendant, la possibilité de remonter directement ces remarques au fournisseur actuel serait-elle envisageable. ?

Mme Murisier précise que c'est déjà le cas. Régulièrement des rencontres avec les responsables des différentes structures ont lieues. Les dysfonctionnements gustatifs et autres sont dirigées vers le fournisseur. Une amélioration a pu être constatée pendant une période, malheureusement il semble que maintenant la situation se dégrade à nouveau. Quant à la température de la nourriture, le service d'hygiène effectue régulièrement des contrôles attestant que la température est correcte.



Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)

Bureau du Conseil Intercommunal

Av. Reller 22

CH-1800 Vevey

presidentci@asicc.ch – secretaireci@asicc.ch

Mme Roth : Cet été la loi a changé. Les enfants ne peuvent plus quittés Ondine seuls même avec une décharge des parents. Selon ces mêmes parents, l'information n'a pas été clairement annoncée, serait-il possible d'envisager une adaptation du règlement moyennant une décharge parental.

Mme Murisier (CODIR) : Non les enfants ne peuvent plus quitter l'UAPE seuls, toutefois il est possible de faire recours auprès du Comité de Direction qui examinera attentivement la demande selon la situation personnelle de la famille concernée.

Mme Roth : Enfin ces parents ont émis un souhait et désire que le mode de communication des professionnels de l'ASICC vers l'extérieur soit plus horizontal et qu'elle favorise une saine collaboration.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vu des 2 points importants restant à traiter, Mme la Présidente propose de libérer le CODIR ainsi que les invités. Nous reprendrons ces points avec le conseil intercommunal après nous être hydratés.

Nous reprenons avec les points 7 et 8 de notre ordre du jour :

Elections d'un-e Président-e et d'un-e vice-président-e de notre Conseil.

Mme la Présidente ad-intérim réitère son soutien, si elle reste en place comme vice-présidente, sa volonté est de travailler en binôme avec le ou la future président-e.

Elle rappelle que M. Ribeiro se propose éventuellement pour honorer cette fonction à partir de juillet 2024. Nous avons donc cette solution au cas où la fonction pourrait faire peur dans la durée. Les élections ont lieu chaque année en juin pour le renouvellement du bureau.

Après délibération, aucun candidat n'est présenté. Le Conseil a de ce fait à charge la vacance de la présidence. Le préfet en sera informé.

La proposition est faite de faire part à nos conseils communaux respectifs de la place vacante et espérer ainsi susciter un intérêt de la part d'autres conseillers à occuper ce poste.

Afin d'établir un protocole de nos discussions, Mme la Présidente ad-intérim demande encore une fois :

Y a-t-il un candidat.e à la Présidence :

- Il n'y a pas de candidat.
- Elle prie le Conseil de prendre acte qu'elle en informera le préfet.
- Une lettre sera envoyée à chaque président de nos conseils communaux afin qu'ils mettent tout en œuvre pour désigner un ou un-e nouveau délégué-e susceptible de prendre la présidence.



Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)

Bureau du Conseil Intercommunal

Av. Reller 22

CH-1800 Vevey

presidentci@asicc.ch – secretaireci@asicc.ch

- Le Point 8 de l'ordre du jour reste en suspens du fait que si le conseil intercommunal trouve un président qui n'est pas de la commune de Corsier, elle reste en place en tant que vice-présidente. Dans le cas contraire, elle démissionnera.

La parole n'est plus demandée.

Il est 22h14, la présidente ad-intérim lève la séance en remerciant chacun de sa participation.

La Présidente ad-intérim

Isabelle Mougneau

La Secrétaire

Corinne Borloz



Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)

Bureau du Conseil Intercommunal

Av. Reller 22

CH-1800 Vevey

presidentci@asicc.ch – secretaireci@asicc.ch